



Tarifs 2021 Bruxelles Accueil asbl pour l'organisation

Activité	Indemnisation	Frais de déplacement	Frais d'annulation
Interprétariat par déplacement	20€/h et 5€/quart d'heure entamé	0.35€/km aller-retour OU remboursement du ticket de transport en commun	Temps réservé
Interprétariat par visioconférence	20€/h et 5€/quart d'heure entamé		Temps réservé
Interprétariat par téléphone	15€/20 min.		5€
Traduction écrite	23€/page (= 400 mots)		
Révision	17€/page (= 400 mots)		

Frais d'annulation

Interprétariat par déplacement et par visioconférence

- En cas d'annulation de prestations prévues pour un jour ouvrable suivant un jour ouvrable à moins de 24 heures avant l'heure de début prévue de la mission, l'annulation est considérée comme tardive et nous facturons la durée réservée.
- En cas d'annulation de prestations prévues pour le premier jour ouvrable suivant le week-end ou suivant un jour férié, après 16 heures le dernier jour ouvrable avant le week-end ou avant le jour férié, l'annulation est considérée comme tardive et nous facturons la durée réservée.
- Si l'interprète en milieu social était déjà en route pour effectuer la prestation d'interprétariat par déplacement, les frais de déplacement réels ou les frais de transports en commun seront aussi facturés.

Interprétariat par téléphone

En cas d'annulation de prestation au moment où nous vous communiquons les données de l'interprète disponible, une indemnisation de 5 euros sera facturée.

Frais de déplacement

Nous facturons les frais de déplacement si la prestation a lieu en dehors de Bruxelles ou si l'interprète habite en dehors de Bruxelles.